

**AAP**

**« Mixité, Citoyenneté**

**&**

**Prévention des violences dans le  
sport »**

# Campagne 2026

(Note ANS PST n°2026-DFT-03 du 10 avril 2026)

## Mixité, Citoyenneté & Prévention des violences dans le sport

### 1 LE CONTEXTE

Le sport contribue à véhiculer les valeurs fondamentales pour notre société, que sont le respect de l'altérité, de la laïcité, de l'équité, et de son environnement. Il est un levier reconnu pour lutter contre les inégalités sociales, l'exclusion, la discrimination, l'idéologie de la haine, et l'absence de reconnaissance.

La pratique du sport, qu'il soit collectif ou individuel, participe à l'éducation des enfants et leur permet de s'approprier les notions de solidarité, d'égalité et de fraternité qui permettent de construire les citoyens de demain.

Provoquer une prise de conscience, faire évoluer les mentalités et les comportements sur ces thématiques, tels sont les objectifs généraux de la politique du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA).

La lutte contre toutes les formes de violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles, physiques ou psychologiques, ainsi que la lutte contre toutes les discriminations dans le sport sont également des priorités du MSJVA et de ses organes déconcentrés.

Tous les acteurs du sport sont concernés par ces objectifs, qu'il s'agisse des sportifs pratiquants mais aussi des dirigeants, des éducateurs, des formateurs, des parents et des supporters.

Dans le cadre de l'adhésion au contrat d'engagement républicain, les associations et clubs sportifs s'engagent à respecter et à faire respecter les principes de la République, au nombre desquels figure la préservation de l'intégrité des personnes contre toutes les formes de violence et discriminations.

Une information sur les dispositifs permettant de recueillir des signalements, d'orienter et accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations susceptibles d'être qualifiées de violences, a été rendu obligatoire pour toutes les structures EAPS par le décret 2025-435 du 16 mai 2025 : *L'affiche obligatoire est en téléchargement.*

La DRAJES Grand Est, en partenariat avec les SDJES, s'engage de manière forte dans ces politiques publiques afin que le sport soit un lieu d'épanouissement où chacun puisse pratiquer une activité physique et sportive dans un environnement sain et sécurisé.

### 2 L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

Pour 2026, le territoire du Grand Est dispose d'une enveloppe d'un montant de 250 000 € qui repose sur la délégation ministérielle régionale d'une part et sur la délégation de l'Agence nationale du sport d'autre part, dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST).

### 3 LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

Les deux thématiques prioritaires qui sont visées dans cet AAP sont les suivantes :

- **Prévention de toutes les formes de violences dans le sport et promotion d'un climat sportif respectueux et bienveillant :**

- Projets globaux d'éducation et de citoyenneté en faveur de la promotion de l'éthique, du respect de l'intégrité et des valeurs du sport ;
- Projets de sensibilisation, de formation et de communication :
  - Contre toutes les formes de violences : sexistes, sexuelles, physiques, ou psychologiques (y compris le harcèlement et le cyber harcèlement)
  - Contre les incivilités, notamment sur et autour des terrains ou sur les terrains et dans les tribunes
  - Contre les discriminations
- Projets de sensibilisation et de formation aux Valeurs de la République et Laïcité ;
- Projets de prévention contre le dopage et les conduites dopantes.

⇒ Les projets sont à destination des licenciés mineurs et majeurs, des dirigeants et encadrants bénévoles, des salariés et du grand public.

⇒ Pour leur mise en œuvre, peuvent être sollicités :

- Des partenaires déjà identifiés sur toutes ces thématiques :
  - Colosse aux pieds d'argile- FR CIDFF - Sport et citoyenneté - Ufolep: *Catalogues de formation et sensibilisation en téléchargement ;*
  - La société Digilor pour l'acquisition d'une borne interactive avec Quiz de sensibilisation à toutes les formes de violence : *Courrier du DRAJES en téléchargement : avec la présentation de cet outil, les modalités d'acquisition et la subvention allouée ;*
  - L'Antenne médicale de prévention du dopage du Grand-Est (AMPD).

- **Mixité, égalité et inclusion par le sport :**

- Projets en faveur de la féminisation dans la pratique, de la féminisation de l'encadrement et de l'accès des femmes aux responsabilités ;
- Projets visant l'accompagnement vers la mixité et l'équité au sein des structures ;
- Projets à destination de publics spécifiques : bénéficiaires du RSA, mineurs non accompagnés, publics dits "difficiles" ou "en rupture".

**NB :** Dans un souci de complémentarité des aides publiques, la DRAJES Grand Est veillera strictement, à ce qu'aucun double financement ne soit accordé. Ainsi, les projets identiques déposés au dispositif PSF de l'ANS ne seront pas étudiés.

## 4 LES STRUCTURES ELIGIBLES

- Les associations sportives agréées ;
- Les comités départementaux ou régionaux/ligues ;
- Les comités départementaux et régionaux olympiques (CROS- CDOS) ;
- Les groupements d'employeurs intervenant pour des associations sportives agréées ;

- Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs ;
  - Les associations locales œuvrant dans le domaine de la lutte contre toutes formes de violence dans le sport.
- Dès lors que le projet est mis en œuvre au sein du territoire régional.
  - Dès lors que la structure s'engage à respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

Au-delà du rayonnement géographique du porteur de projet ou du lieu d'exécution de certaines actions, une attention particulière sera portée sur territoires prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les ZRR et CRTE ruraux.

## 5 NATURE, PÉRIMÈTRE ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

**Les actions** financées au titre de cette campagne **devront être réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026.**

Elles devront **faire partie d'une démarche globale de réflexion**, être **en adéquation avec le projet associatif** (et/ou fondées sur un document interne d'orientation (compte-rendu d'assemblée générale, de conseil d'administration...)) et représenter une plus-value à son activité habituelle.

Face aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, il est également attendu une **démarche écoresponsable dans l'organisation et la mise en œuvre** des actions : *Affiche des 10 gestes éco-responsables en téléchargement.*

Les actions, pour lesquelles des partenariats ont été sollicités (cofinancement avec d'autres ministères, la politique de la ville, les collectivités territoriales ou d'autres organismes financeurs potentiels, organismes privés...), devront clairement mentionner la situation des partenariats établis tout au long de l'instruction des dossiers.

**L'action ne pourra être subventionnée à plus de 80 % de son coût total** (hors valorisation du bénévolat).

**Les actions innovantes seront prioritaires** mais une reconduction est possible en fonction de la nature du projet.

Toute dépense inhérente à l'action est éligible en dehors de la création ou le financement exclusif d'un emploi consacré à la réalisation de l'action concernée et de l'achat de matériel spécifique à la pratique pour des personnes en situation de handicap.

## 6 SEUIL DE FINANCEMENT

Le seuil de financement pour un bénéficiaire est de **1 500 €**, abaissé à 1000 € pour les structures en zone rurale.

## 7 DÉPÔT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention s'effectuent de façon dématérialisée via le Compte Asso (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>).

- ⇒ Si vous êtes **une ligue régionale** le service instructeur sera la **DRAJES Grand Est**.
- ⇒ Si vous êtes **un club ou un CD** le service instructeur sera le **SDJES de votre département**.
- ⇒ La transmission **des compte rendus financiers des actions 2026**, se fera uniquement **par voie dématérialisée sur Le Compte Asso**.

Pour déposer votre demande vous pouvez suivre les différentes étapes du « Guide lecompteasso : « Faire une demande PST (hors emploi) », disponible sur le site de l'ANS : <https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions>

### **LES ETAPES à suivre et choix à faire pour déposer votre projet sur Le Compte Asso**

#### **AAP « Mixité, citoyenneté et prévention des violences dans le sport » :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>1) Saisir le <b>code fiche</b> ou le service instructeur</li><li>2) Nature de l'aide : <b>Aide au projet</b></li><li>3) Modalité de l'aide : <b>Autre aide au projet</b></li><li>4) Objectifs opérationnels : <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté</b></li><li>5) Modalité ou <b>dispositif</b> : Choisir le libellé ci-dessous</li></ul> | } | A saisir à l'étape 1 : <b>sélection de la subvention</b> |
|   | } | A saisir à l'étape 4 : <b>description des</b>            |

#### ***Dispositif :***

**« Lutte contre toute discrimination, violences, incivilités, valeurs du sport, fair play »**

#### **Exemples d'actions correspondants au 1<sup>er</sup> axe prioritaire :**

**= Action de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le sport et promotion d'un climat sportif bienveillant**

*Exemples : Actions de sensibilisation, de formation, et de communication, contre toutes les formes de violences : sexistes, sexuelles, physiques et psychologiques (harcèlement- cyberharcèlement et danger du numérique) – Mise en place d'action favorisant une relation bienveillante dans la pratique sportive prenant en compte les besoins et le bien-être des pratiquants - Déploiement de formations aux compétences psychosociales (gestion des émotions, respect, communication- (...)*

**= Action de prévention et de lutte contre toutes les discriminations**

*Exemples : Actions de formation et sensibilisation aux discriminations- Actions en faveur du respect de chaque individu y compris LGBTIQ+ - Actions de sensibilisation aux stéréotypes de genre- (...)*

**= Action de prévention et de lutte contre les violences et incivilités**

*Exemples : Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation lors des rencontres sportives pour lutter contre les violences et les incivilités (vis-à-vis des arbitres, des joueurs, des spectateurs ou des installations) - Actions de sensibilisation au respect des règles, des personnes et du matériel, et à la promotion du fair-play- Formations aux Valeurs de la république et Laïcité dans le sport- (...)*

### **Exemples d'actions correspondants au 2ème axe prioritaire :**

= Action en faveur de la féminisation dans la pratique, de la féminisation de l'encadrement et de l'accès des femmes aux responsabilités

Exemples : Projet de développement de la mixité, de l'égalité entre hommes et femmes, de l'accès des femmes aux postes de responsabilité, de la promotion de la pratique féminine, de la féminisation de l'encadrement pour une meilleure prise en compte des adolescentes dans la pratique ; Projet en faveur de l'inclusion des personnes éloignées de la pratique sportive (...)

## **8 CALENDRIER**

- ⇒ **Ouverture de l'appel à projets sur Le Compte Asso : 29 avril 2026** avec parution des éléments sur le site de la DRAJES : <https://www.ac-nancy-metz.fr/jeunesse-engagement-et-sports-123347>
- ⇒ **Date limite de dépôt des projets dans les services via Le Compte Asso : 31 mai 2026**
- ⇒ Présentation en bureau de la Conférence Régionale du Sport et validation par le Préfet de Région : **début juillet 2026**
- ⇒ Mise en paiement des subventions et envoi des notifications : **à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet 2026.**

## **9 CONTACTS**

Services	Code Fiche	Référents « Ethique et citoyenneté »	Courriel
DRAJES Grand Est	129	WENDLING Myriam	<a href="mailto:myriam.wendling@region-academique-grand-est.fr">myriam.wendling@region-academique-grand-est.fr</a>
SDJES Ardennes 08	130	PERCO Haroun	<a href="mailto:haroun.perco@ac-reims.fr">haroun.perco@ac-reims.fr</a>
SDJES Aube 10	131	SAUNOT Laurence	<a href="mailto:laurence.saunot@ac-reims.fr">laurence.saunot@ac-reims.fr</a>
SDJES Marne 51	132	LEFEVRE Lucie	<a href="mailto:lucie.lefevre@ac-reims.fr">lucie.lefevre@ac-reims.fr</a>
SDJES Haute-Marne 52	133	WALCZAK Frédéric	<a href="mailto:frederic.walczak@ac-reims.fr">frederic.walczak@ac-reims.fr</a>
SDJES Meurthe-et-Moselle 54	134	HOSTE Aurélie	<a href="mailto:aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr">aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr</a> <a href="mailto:ce.sdjes54.sport-pour-tous@ac-nancy-metz.fr">ce.sdjes54.sport-pour-tous@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Meuse 55	135	PIRAS Jonathan	<a href="mailto:jonathan.piras@ac-nancy-metz.fr">jonathan.piras@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Moselle 57	136	BELIN Alexandre	<a href="mailto:alexandre.belin@ac-nancy-metz.fr">alexandre.belin@ac-nancy-metz.fr</a>
SDJES Bas-Rhin 67	137	STANGRET Emilie LUSTIG Michaël	<a href="mailto:emilie.stangret@ac-strasbourg.fr">emilie.stangret@ac-strasbourg.fr</a> <a href="mailto:michael.lustig@ac-strasbourg.fr">michael.lustig@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Haut-Rhin 68	138	POLIDORI Gwendoline BOUYAT Marlène Marie HARMI- MEISTERMANN	<a href="mailto:gwendoline.polidori@ac-strasbourg.fr">gwendoline.polidori@ac-strasbourg.fr</a> <a href="mailto:marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr">marlene.bouyat@ac-strasbourg.fr</a> <a href="mailto:Marie.Harmi-Meistermann1@ac-strasbourg.fr">Marie.Harmi-Meistermann1@ac-strasbourg.fr</a>
SDJES Vosges 88	139	HENRIOT Jean-Baptiste	<a href="mailto:jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr">jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</a>

